



CONSOLIDATION ADMINISTRATIVE

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 8 3 0



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Il est par le présent règlement décrété le paiement des tarifs suivants en contrepartie de l'utilisation des biens ou de la fourniture des services ci-après mentionnés.

Toute personne physique qui désire participer à une activité mentionnée au présent règlement doit être détentrice, selon le cas, de la carte citoyen ou de la carte non-résident, émise en conformité avec les dispositions de l'annexe A.

La Ville peut suspendre les droits afférents à une personne détentrice d'une carte citoyen ou de non-résident aux termes du présent règlement, et qui doit des sommes d'argent à la Ville.

Les tarifs sont plus amplement détaillés aux documents joints comme annexes « A à N » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Toutefois, en aucun cas les tarifs établis ne peuvent être inférieurs à ceux fixés par le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de document et de renseignements nominatifs pris aux termes de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2.1).

(Règlement 1830-005 EV 2017-10-07)

2. Les tarifs décrétés aux termes de l'article 1 sont payables dès la fourniture du bien ou du service visé.

Les taxes applicables, le cas échéant sont en sus des tarifs fixés.

(Règlement 1830-002 EV 2015-11-14)

3. Il est également, par le présent règlement, décrété le paiement des montants mentionnés à l'annexe « O » joint au règlement, lesquels doivent être versés lors du dépôt d'une demande de révision administrative d'une inscription au rôle d'évaluation formulée aux termes des articles 124 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. ch. F-2.1).
4. Le présent règlement remplace le règlement 1537.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE A

(Règlements 1830-001 EV 2014-11-01, 1830-004 EV 2016-10-29, 1830-005 EV 2017-10-07, 1830-006 EV 2018-11-21, 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-010 EV 2021-11-24, 1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-016 EV 2023-11-23)

CARTE CITOYEN

Définition de « Citoyen » : Toute personne physique résidant, ou toute personne physique qui est propriétaire d'un immeuble ou terrain sur le territoire de la Ville, de même que son conjoint.

Seuls les enfants mineurs dont le parent ou le tuteur est citoyen de la Ville sont considérés citoyens aux fins du présent règlement.

N'est pas considérée à ce titre comme citoyen aux fins des présentes, toute personne physique qui est actionnaire, mandataire, ou autrement propriétaire ou ayant le contrôle de toute personne morale ou fiducie, propriétaire d'un immeuble ou terrain sur le territoire de la Ville.

La carte Citoyen est individuelle et renouvelable d'année en année. Elle est non-transmissible et incessible.

Pour obtenir et/ou renouveler une carte Citoyen ou non-résident, les documents suivants doivent être présentés :

Adulte :

Permis de conduire sans autocollant de changement d'adresse ou passeport, carte d'assurance maladie accompagnée d'un document indiquant le nom et adresse de la personne qui désire obtenir ou renouveler une carte tel que, notamment, reçu du compte de taxes municipales de l'année en cours ; factures de services publics du mois courant.

Enfant 5-17 ans :

Carte d'assurance maladie accompagnée du bulletin scolaire ou du certificat de naissance de l'enfant (format standard). Le parent ou le tuteur responsable doit fournir les documents demandés dans le cas d'un adulte. Dans le cas d'un tuteur, une copie du jugement le déclarant tuteur devra également être remise.

Enfant 0-5 ans :

Carte d'assurance maladie et le certificat de naissance de l'enfant. Le parent ou le tuteur responsable doit fournir les documents demandés dans le cas d'un adulte. Dans le cas d'un tuteur, une copie du jugement le déclarant tuteur devra également être remise.

Tarif : Gratuite

Coût du remplacement d'une carte perdue ou volée : 8,25 \$

CARTE NON-RÉSIDENT

Définition de « non-résident » : Toute personne physique qui n'est pas citoyen au sens du présent règlement.

La carte non-résident est individuelle et renouvelable d'année en année. Elle est non-transmissible et incessible.

Tarif : 75,00 \$ / année

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

TARIFICATION FAMILIALE

Personnes visées

Les enfants des familles résidentes de Saint-Eustache qui vivent avec leurs parents sous un même toit et qui sont âgés de 17 ans ou moins.

Rabais :

Un rabais de 15 \$ est consenti sur le tarif d'inscription du 3^e enfant;

Un rabais de 20 \$ est consenti sur le tarif d'inscription de chaque enfant à compter du 4^e enfant;

et ce, par session.

Activités admissibles :

Toutes les activités produites par les services Arts et culture, Sport et plein air et Animation communautaire.

ORGANISMES SPORTIFS ACCRÉDITÉS

La Ville chargera des frais additionnels, pour l'utilisation des infrastructures municipales, aux non-résidents qui s'inscrivent à des cours offerts par les organismes sportifs approuvés par la Ville. Ces frais seront révisés régulièrement et approuvés par cette dernière. *

FRAIS INFRASTRUCTURES

NIVEAU DE PRATIQUE SPORTIVE

NIVEAU/FRÉQUENCE	INITIATION	PRÉ-COMPÉTITION	COMPÉTITION 1	COMPÉTITION 2	EXCELLENCE
HEURE/SEMAINE	1/sem. x 1 h	2-3/sem. X 1,5 h	3-4/sem. x 2 h	4-5/sem. x 2 h	6-7/sem. X 3 h
FRAIS	74,50 \$	149,10 \$	372,55 \$	447,05 \$	745,10 \$

* Ne tient pas compte des clauses prévues à l'intérieur des ententes intermunicipales.

INSCRIPTION D'UN NON-RÉSIDENT

À compter de la huitième (8^e) journée d'inscription, pour une période à être déterminée par les services municipaux selon la programmation, le participant non-résident pourra exceptionnellement s'inscrire au tarif du résident en payant sa carte de non-résident, et ce, pour les activités pour lesquelles des places sont encore disponibles.

Ces inscriptions devront se faire sur place uniquement.

Note importante : La présente disposition ne s'applique pas aux organismes et aux activités de la programmation aquatique.

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE B

(Règlements 1830-001 EV 2014-11-01, 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-004 EV 2016-10-29, 1830-005 EV 2017-10-07, 1830-006 EV 2018-11-21, 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-008 EV 2020-11-18, 1830-009 EV 2021-04-21, 1830-010 EV 2021-11-24, 1830-011 EV 2022-04-14, 1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-016 EV 2023-11-23)

DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ			
LOCATION DE LOCAUX	Tarif	Tarif préférentiel	
Maison du Citoyen 184. rue Saint-Eustache			
Bureau administratif • Bureau # 306 • Bureau # 308	138,45 \$ / jour ou 69,00 \$ / bloc 3 heures 12,65 \$ / heure supplémentaire	75,45 \$ / jour	
Extra grande salle • Salle #201-208-211 (ensemble)	640,50 \$ / jour ou 261,25 \$ / bloc 3 heures 84,35 \$ / heure supplémentaire		
Grande Salle • Salle # 201 • Salle # 208-211 (ensemble)	323,65 \$ / jour ou 142,60 \$ / bloc 3 heures 38,75 \$ / heure supplémentaire	174,75 \$ / jour	
Salle de conférence • Salle # 312 • Salle # 317	323,65 \$ / jour ou 142,60 \$ / bloc 3 heures 38,75 \$ / heure supplémentaire	174,75 \$ / jour	
Salle polyvalente • Salle # 205 • Salle # 208 • Salle # 211 • Salle # 213 • Petite salle # 306 • Petite salle # 309	142,60 \$ / jour ou 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure supplémentaire	77,70 \$ / jour	
Frais de conciergerie	142,60 \$ / jour avec prêt de salle		
Frais de surveillance des lieux (à l'extérieur des heures régulières de surveillance)	18,20 \$ / heure (minimum 4 heures)		
• Gratuité accordée aux organismes reconnus selon politique de reconnaissance			
PROGRAMMATION			
ACTIVITÉS	Durée du cours	Tarif	
		Citoyen	Non rés.
Conférences diverses	Entre 1 heure et 3 heures	Gratuit	5,00 \$
Cours gardiens avertis en présence	6,75 heures	66,40 \$	132,85 \$
Cours gardiens avertis en virtuel	6 heures	66,40 \$	132,85 \$
Cours prêt à rester seul à la maison en présence	4,75 heures	63,65 \$	127,30 \$
Cours prêt à rester seul à la maison en virtuel	4 heures	63,65 \$	127,30 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ (SUITE)

PROGRAMMATION EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES

Durée du cours	Tarif	
	Citoyen	Non rés.
1 h x 1 f/sem. x 1 sem.	11,10 \$	18,85 \$
1 h x 1 f/sem. x 4 sem.	38,75 \$	65,90 \$
1 h x 1 f/sem. x 8 sem.	55,30 \$	94,10 \$
1 h x 1 f/sem. x 12 sem.	83,00 \$	140,10 \$
1,5 h x 1 f/sem. x 1 sem.	16,60 \$	28,20 \$
1,5 h x 1 f/sem. x 4 sem.	51,50 \$	87,50 \$
1,5 h x 1 f/sem. x 8 sem.	83,00 \$	141,10 \$
1,5 h x 1 f/sem. x 12 sem.	124,40 \$	211,65 \$
2 h x 1 f/sem. x 1 sem.	22,15 \$	37,60 \$
2 h x 1 f/sem. x 4 sem.	55,40 \$	95,10 \$
2 h x 1 f/sem. x 8 sem.	113,80 \$	188,15 \$
2 h x 1 f/sem. x 12 sem.	166,00 \$	282,25 \$
3 h x 1 f/sem. x 1 sem.	33,20 \$	56,45 \$
3 h x 1 f/sem. x 4 sem.	83,00 \$	141,10 \$
3 h x 1 f/sem. x 8 sem.	166,00 \$	282,25 \$
3 h x 1 f/sem. x 12 sem.	249,00 \$	423,35 \$

AUTRE SERVICE	Tarif	
	Citoyen	Non rés.
Capsule de café	2,00 \$	2,00 \$
Carte de 20 capsules de café	20,00 \$	20,00 \$
Vente de sachets de café	15,40 \$	15,40 \$
Photocopie	0,50 \$ / page (noir et blanc) 1,15 \$ / page (couleur)	

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE C

(Règlements 1830-001 EV 2014-11-01, 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-004 EV 2016-10-29, 1830-005 EV 2017-10-07, 1830-006 EV 2018-11-21, 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-010 EV 2021-11-24, 1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-016 EV 2023-11-23)

BIBLIOTHÈQUE			
LOCATION DE SALLES	Tarif	Tarif préférentiel	
Salle de formation	323,65 \$ / jour ou 140,35 \$ / bloc 3 heures 38,70 \$ / heure supplémentaire	174,80 \$ / jour	
Salle polyvalente	142,60 \$ / jour ou 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure supplémentaire	77,70 \$ / jour	
ABONNEMENT		Tarif	
		Abonné	Non rés.
Collection générale, ludothèque et audiovisuel		Adulte	Gratuit
		Enfant	Gratuit
Assistance à une activité d'animation (avec inscription)			
		Adulte	5,00 \$
		Enfant	5,00 \$
Assistance à une activité d'animation (sans inscription)			
Petits-enfants de 12 ans et moins, accompagnés par un grand-parent détenteur d'une carte « abonné » valide. Maximum 2 petits-enfants par grand-parent.		Gratuit	
AUTRES FRAIS			
Capsule de café		2,00 \$	2,00 \$
Livres vendus par la bibliothèque (reçus en don ou élagués)		Variable selon l'état	
Photocopies et impression		0,30 \$ / page (noir et blanc) 1,05 \$ / page (couleur)	

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE D

(Règlements 1830-001 EV 2014-11-01, 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-003 EV 2016-01-16, 1830-004 EV 2016-10-29, 1830-005 EV 2017-10-07, 1830-006 EV 2018-11-21, 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-008 EV 2020-11-18, 1830-009 EV 2021-04-21, 1830-010 EV 2021-11-24, 1830-011 EV 2022-04-14, 1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-016 EV 2023-11-23)

ARTS ET CULTURE		
ATELIERS CULTURELS	Tarif	
	Citoyen	Non rés.
Arts visuels / danse / chant Cours de groupe à l'unité 1 h	10,35 \$	10,35 \$
Arts visuels 1,5 h x 1 f/sem. x 12 sem.	103,50 \$	159,40 \$
Arts visuels 1,5 h x 1 f/sem. x 15 sem.	129,40 \$	199,25 \$
Arts visuels 2 h x 1 f/sem. x 12 sem.	139,75 \$	215,20 \$
Arts visuels 2 h x 1 f/sem. x 15 sem.	174,65 \$	269,00 \$
Arts visuels 3 h x 1 f/sem. x 12 sem.	207,00 \$	318,80 \$
Arts visuels 3 h x 1 f/sem. x 15 sem.	258,75 \$	398,50 \$
Costume de danse / par chorégraphie	31,05 \$	31,05 \$
Danse / chant – cours privé à l'unité ,75 h	51,75 \$	79,70 \$
Danse / chant ,75 h x 1 f/sem. x 12 sem.	93,15 \$	143,45 \$
Danse / chant ,75 h x 1 f/sem. x 15 sem.	116,45 \$	179,30 \$
Danse / chant 1 h x 1 f/sem. x 12 sem.	93,15 \$	143,45 \$
Danse / chant 1 h x 1 f/sem. x 15 sem.	116,45 \$	179,30 \$
Danse / chant 1,25 h x 1 f/sem. x 12 sem.	116,45 \$	179,30 \$
Danse / chant 1,25 h x 1 f/sem. x 15 sem.	144,90 \$	223,15 \$
Danse / chant 1,5 h x 1 f/sem. x 12 sem.	139,75 \$	215,20 \$
Danse / chant 1,5 h x 1 f/sem. x 15 sem.	174,65 \$	269,00 \$
Danse / chant 2 h x 1 f/sem. x 12 sem.	186,30 \$	286,90 \$
Danse / chant 2 h x 1 f/sem. x 15 sem.	232,90 \$	358,65 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ARTS ET CULTURE (SUITE)		
LOCATION DE SALLES	Tarif	
La petite église Cabaret Spectacle – location	1 125,55 \$ / jour	
La petite église Cabaret Spectacle – location - tarification COVID	512,90 \$	
Service de captation / (prêt d'équipement)	142,50 \$	
Service de captation - tarification	142,50 \$	
Salle Desjardins sans service de bar	90,70 \$ / heure	
Salle de danse	323,60 \$ / jour	38,60 \$ / heure
Conciergerie	129,40 \$ / jour avec prêt de salle	
Frais de cocktail – Salle Desjardins Personnel et utilisation du permis	357,40 \$	
AUTRES SERVICES OFFERTS POUR LES LOCATAIRES		
EXPOSITION		
Frais de conciergerie pour vernissage	129,40 \$	
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS		
Piano sans accord	97,05 \$	
avec 1 ^{er} accord	177,00 \$	
BILLETTERIE		
Frais de service	4,65 \$ par billet	
Impression de 200 billets (CAPE)	37,65 \$	
Frais de poste	5,20 \$	

Les taxes applicables, le cas échéant, sont en sus des tarifs fixés.

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE E

(Règlements 1830-001 EV 2014-11-01, 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-004 EV 2016-10-29, 1830-005 EV 2017-10-07, 1830-006 EV 2018-11-21, 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-008 EV 2020-11-18, 1830-009 EV 2021-04-21, 1830-010 EV 2021-11-24, 1830-011 EV 2022-04-14, 1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-016 EV 2023-11-23)

SPORT ET PLEIN AIR			
LOCATION	Tarif	Tarif préférentiel	
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET PAVILLON			
Location de salle avec demande de permis de réunion (alcool)	64,70 \$	64,70 \$	
Location du centre communautaire Jean-Labelle Location de la salle Paul-Émile-Raymond	323,65 \$ / journée ou soirée 142,60 \$ / bloc 3 heures 38,75 \$ / heure supplémentaire	174,75 \$ / journée	
Location des pavillons Jean-Olivier-Chénier Boisé des Moissons	142,60 \$ / journée ou soirée 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure supplémentaire	77,70 \$ / journée	
Location du centre communautaire Rivière-Nord, Polyvalente #1, Polyvalente #2, local de la Maison des Jeunes	142,60 \$ / journée ou soirée 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure supplémentaire	77,70 \$ / journée	
COMPLEXE WALTER-BUSWELL			
Salle de conférence	142,60 \$ / journée ou soirée 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure supplémentaire	77,70 \$ / journée	
Salon du sportif	323,65 \$ / journée ou soirée 142,60 \$ / bloc 3 heures 38,75 \$ / heure supplémentaire	174,75 \$ / journée	
LOCATION	Description	Tarif	
		Citoyen	Non rés
Aréna automne hiver	Hockey mineur, ringuette mineure et patinage artistique incluant les 18 à 21 ans	Gratuit	n/a
	Lundi au vendredi 2 h à 18 h - 100h et +	72,30 \$	72,30 \$
	Lundi au vendredi 2 h à 18 h	138,20 \$	138,20 \$
	Lundi au vendredi 18 h à 2 h	217,00 \$	217,00 \$
	Samedi et dimanche 7 h à 2 h	217,00 \$	217,00 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)			
LOCATION	Description	Tarif	
		Citoyen	Non rés
Aréna printemps été	Hockey mineur, ringuette mineure et patinage artistique incluant les 18 à 21 ans	77,30 \$	n/a
	École de sport sur glace – privé En tout temps	103,20 \$	n/a
	Lundi au vendredi avant 18 h	116,90 \$	n/a
	Samedi-dimanche	116,90 \$	n/a
	Lundi au vendredi après 18 h plus de 100 heures	141,70 \$	n/a
	Lundi au vendredi après 18 h moins de 100 heures	150,10 \$	n/a
Aréna en tout temps	Midget AAA	Selon protocole d'entente	
	Hockey mineur, ringuette mineure et patinage artistique incluant les 18 à 21 ans	Gratuit	n/a
	Sport-études	Selon protocole d'entente	
	Tournoi amical / heure	141,80 \$	141,80 \$
Casier équipe	Annuel	323,65 \$	323,65 \$
Casier individuel	Par mois	32,40 \$	32,40 \$
Casier individuel (scolaire)	Août à mai	118,05 \$	118,05 \$
Loyer	Restaurant	Selon contrat	
	Pro-shop	Selon contrat	
Patinoire sans glace	De l'heure	65,70 \$	65,70 \$
	Par jour tarif préférentiel	461,00 \$	461,00 \$
	Par jour sans service	790,30 \$	790,30 \$
	Par jour avec service	1 317,25 \$	1 317,25 \$
Patinoire extérieure permanente	Avant 18 h / heure	21,80 \$	21,80 \$
	Après 18 h / heure	28,55 \$	28,55 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)			
LOCATION	Description	Tarif	
		Citoyen	Non rés
Terrain de balle, de soccer et volleyball naturel	Avant 18 h / heure	20,10 \$	20,10 \$
	Après 18 h / heure	26,20 \$	26,20 \$
Terrain de soccer synthétique	Avant 18 h / heure	69,90 \$	69,90 \$
	Après 18 h / heure	101,75 \$	101,75 \$
	Soccer sénior associatif	28,50 \$	n/a
Terrain de soccer synthétique (demi-terrain)	Avant 18 h / heure	35,00 \$	35,00 \$
	Après 18 h / heure	50,85 \$	50,85 \$
	Soccer sénior associatif	17,05 \$	n/a
Terrain de balle, de soccer synthétique et naturel	Soccer mineur, baseball mineur et balle molle mineure Incluant les 18 à 21 ans	Gratuit	n/a
COMPLEXE AQUATIQUE			
ACTIVITÉS	Durée du cours	Tarif	
		Citoyen	Non rés
Cours de natation			
Camp de jour aquatique	35 h	249,00 \$	321,40 \$
Conditionnement physique aquatique	1 h	7,90 \$	15,75 \$
Cours natation adolescent	7 h 30	57,10 \$	114,20 \$
Cours natation adulte	7 h 30	59,65 \$	119,20 \$
Cours natation privé 1 séance de 50 minutes	50 min	39,90 \$	51,30 \$
Cours natation privé 4 séances de 50 minutes	3 h 20	131,10 \$	165,30 \$
Cours natation privé 8 séances de 50 minutes	7 h 20	228,00 \$	302,50 \$
Cours natation semi-privé (2 personnes) 1 séance de 50 minutes	50 min	51,30 \$	63,30 \$
Cours natation semi-privé (2 personnes) 4 séances de 50 minutes	3 h 20	188,10 \$	235,15 \$
Cours natation semi-privé (2 personnes) 8 séances de 50 minutes	7 h 20	330,60 \$	405,15 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)			
COMPLEXE AQUATIQUE (suite)			
ACTIVITÉS	Durée du cours	Tarif	
		Citoyen	Non rés
Cours de natation (suite)			
Cours parent-enfant et préscolaire	25 min.	6,45 \$	12,85 \$
Croix de bronze	33 h	134,85 \$	134,85 \$
Étoile de bronze	15 h	77,70 \$	77,70 \$
Forme physique en sauvetage	1 h	8,60 \$	17,15 \$
Initiation aux activités	17 h 30	149,40 \$	221,80 \$
Jeune sauveteur	1 h	8,60 \$	17,15 \$
Médaille de bronze	33 h	129,40 \$	129,40 \$
Médaille et croix de bronze combiné (manuel inclus)	66 h	324,40 \$	324,40 \$
Moniteur en sauvetage	25 h	391,60 \$	391,60 \$
Moniteur en sécurité	40 h	185,70 \$	185,70 \$
Nageur 1 à 10	50 min.	57,10 \$	114,20 \$
Premiers soins - général	16 h	113,00 \$	113,00 \$
Requalification en sauvetage	4 h	113,90 \$	113,90 \$
Requalification moniteur en sauvetage	5 h	82,30 \$	82,30 \$
Sauveteur national	44 h	265,90 \$	265,90 \$
LOCATION	Tarif	Tarif préférentiel	
Hall (rez-de-chaussée)	142,60 \$ / journée ou soirée 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure préférentielle	77,70 \$ / journée	
Halte (2e étage)	142,60 \$ / journée ou soirée 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure préférentielle	77,70 \$ / journée	
Salle de conférence	32,40 \$ / heure		
Salle de formation	32,40 \$ / heure		
Salle de musculation	323,65 \$ / journée ou soirée 142,60 \$ / bloc 3 heures 38,75 \$ / heure supplémentaire	174,75 \$ / journée	
Salle polyvalente 1	142,60 \$ / journée ou soirée 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure préférentielle	77,70 \$ / journée	
Salles polyvalentes 2 et 3	323,65 \$ / journée ou soirée 142,60 \$ / bloc 3 heures 38,75 \$ / heure supplémentaire	174,75 \$ / journée	

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)			
ACTIVITÉS	Description	Tarif	
		Citoyen	Non rés
Activités libres			
Gymnase	Unité enfant	Gratuit	2,61 \$
	Unité adulte	2,61 \$	5,22 \$
	Unité adulte 65 ans et +	Gratuit	5,22 \$
	Abonnement enfant	Gratuit	64,70 \$
	Abonnement adulte	51,90 \$	129,40 \$
	Abonnement adulte 65 et +	Gratuit	129,40 \$
	Abonnement famille (2 adultes 18 ans et + habitant à la même adresse)	66,80 \$	177,65 \$
Hockey libre	18 ans et +	5,22 \$	7,83 \$
Patin libre	Unité enfant	Gratuit	5,22 \$
	Unité adulte	Gratuit	5,22 \$
	Unité adulte 65 ans et +	Gratuit	5,22 \$
Patin libre (passes)	Abonnement enfant	n/a	49,10 \$
	Abonnement adulte	Gratuit	82,20 \$
	Abonnement 65 ans et +	Gratuit	82,20 \$
	Abonnement famille	Gratuit	148,80 \$
Patin libre adulte	Blocs horaires spécifiques	Gratuit	n/a
Patin libre parent / enfant	Blocs horaires spécifiques	Gratuit	n/a
Bain libre			
Abonnement résident		Gratuit	n/a
Abonnement non résident 1 an		n/a	562,50 \$
Abonnement non résident 3 mois		n/a	186,00 \$
Abonnement non résident 6 mois		n/a	323,40 \$
Bain libre entrée individuelle	Non résident	n/a	26,00 \$
Bain libre entrée individuelle	Invité (12 ans et -) d'un résident (18 ans et +) selon l'horaire préétabli	n/a	13,00 \$
Bain libre entrée individuelle Grand-parent et petits-enfants	Petits-enfants de 14 ans et moins, accompagnés par un grand-parent détenteur d'une carte résident valide. Maximum 2 petits-enfants par grand-parent.	Gratuit	
Ratio résident / invité	Maximum de 2 invités pour 1 résident baigneur détenant une carte citoyen valide		

Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)			
ACTIVITÉS	Description	Tarif	
		Citoyen	Non rés
Bain libre (suite)			
Location 1 corridor piscine		48,85 \$	48,85 \$
Location piscine par quart		97,00 \$	97,00 \$
Location ½ bassin (4 corridors)	Organismes aquatiques	54,55 \$	54,55 \$
Location piscine		323,65 \$	323,65 \$
Sauveteur – Obligatoire	Par heure x nombre	35,00 \$	35,00 \$
École de sports			
École hockey	Mini	71,05 \$	129,50 \$
	Intermédiaire 1	142,60 \$	265,30 \$
	Intermédiaire 2	142,60 \$	265,30 \$
Power Skating	7-16 ans	103,40 \$	195,45 \$
ACTIVITÉS	Description	Tarif à la séance	
		Citoyen	Non rés
Arts martiaux			
Karaté familial	6 ans + (1 h 30)	5,05 \$	9,30 \$
Karaté adulte	14 ans + (1 h 30)	5,30 \$	9,75 \$
Basketball			
Initiation	6-7 ans (1 h)	10,25 \$	15,90 \$
Mini-Basket	10-11 ans (1 h 45)	13,35 \$	18,95 \$
Mini-Basket compétitif	10-11 ans (3 h)	22,35 \$	28,00 \$
Novice	8-9 ans (1 h 30)	11,60 \$	17,20 \$
Novice compétitif	8-9 ans (2 h 45)	19,75 \$	25,15 \$
Mise en forme			
Mise en forme	1 h	6,30 \$	12,60 \$
Mise en forme	1 h 15	7,90 \$	15,75 \$
Mise en forme	1 h 30	9,45 \$	18,90 \$
Mise en forme (ratio limité)	1 h	7,50 \$	9,65 \$
Mise en forme (ratio limité)	1 h 15	9,40 \$	12,05 \$
Mise en forme (ratio limité)	1 h 30	11,25 \$	14,50 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)			
ACTIVITÉS	Durée du cours	Tarif	
		Citoyen	Non rés
Tennis			
Junior compétition extérieur	Selon LTJIL	242,50 \$	402,55 \$
Junior pré-compétition extérieur	6 sem. / 2 x 1 h 30	97,05 \$	142,25 \$
Tennis enfant	1 h	11,80 \$	17,35 \$
Tennis adulte	1 h	12,45 \$	18,30 \$
Tennis libre été	Abonnement 18 ans et -	n/a	64,70 \$
	Abonnement 18 ans et +	n/a	129,40 \$
	Abonnement famille	n/a	177,65 \$
	Unité (carte prépayée) pour tous	n/a	5,22 \$
Tennis taux horaire par terrain	Lundi au vendredi avant 18 h Samedi-dimanche après 16 h 30	5,50 \$	5,50 \$
	Lundi au vendredi après 18 h Samedi-dimanche entre 8 h 30 et 16 h 30	6,30 \$	6,30 \$
ACTIVITÉS	Description	Tarif	
		Citoyen	Non rés
Autre discipline			
Camp de jour été - hiver	Kachou	entente	n/a

Les taxes applicables, le cas échéant, sont en sus des tarifs fixés.

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE F

(Règlements 1830-001 EV 2014-11-01, 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-004 EV 2016-10-29, 1830-005 EV 2017-10-07, 1830-006 EV 2018-11-21, 1830-007 EV 2019-11-20 et 1830-016 EV 2023-11-23)

COMMUNICATIONS		
		Tarif
Articles promotionnels à l'effigie de la Ville		Voir liste des prix affichés au SEM
Assermentation pour les non-résidents		5,00 \$ (selon la Loi)
Tournage (nouvelle demande)	Cinématographiques et publicitaires	55,00 \$
	À but non lucratif et étudiant	Gratuit
Tournage (utilisation du domaine public)	Cinématographiques et publicitaires	55,00 \$ (4 heures ou moins) 110,00 \$ (plus de 4 heures)
	À but non lucratif et étudiant	Gratuit
Tournage (soutien technique ou professionnel)	Cinématographiques et publicitaires	110,00 \$ (frais d'administration), plus les coûts réels (4 heures ou moins) 220,00 \$ (frais d'administration), plus les coûts réels (plus de 4 heures)
	À but non lucratif et étudiant	Coûts réels

Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ANNEXE G

(Règlements 1830-001 EV 2014-11-01, 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-003 EV 2016-01-16, 1830-005 EV 2017-10-07,
1830-006 EV 2018-11-21, 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-009 EV 2021-04-21, 1830-010 EV 2021-11-24,
1830-011 EV 2022-04-14, 1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-016 EV 2023-11-23)

FINANCES	
	Tarif
Rapports financiers	3,45 \$
Photocopie	0,42 \$ / page (noir et blanc) 1,10 \$ / page (couleur)
Chèque retourné	45,00 \$
Confirmation de taxes demandée par les professionnels	122,50 \$

Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ANNEXE H

(Règlements 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-006 EV 2018-11-21, 1830-007 EV 2019-11-20,
1830-010 EV 2021-11-24, 1830-011 EV 2022-04-14, et 1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-16 EV 2023-11-23)

GREFFE	
	Tarif
Célébration d'un mariage ou d'une union civile	Tarif établi par le gouvernement du Québec
Location de la salle du conseil lors de mariage	467,30 \$, taxes en sus / 3 heures
Attestation de conformité auprès du Ministère de l'Environnement	112,90 \$
Attestation de conformité auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec	56,45 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE I

*(Règlements 1830-001 EV 2014-11-01, 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-004 EV 2016-10-29,
1830-005 EV 2017-10-07, 1830-006 EV 2018-11-21, 1830-010 EV 2021-11-24, 1830-011 EV 2022-04-14, 1830-012 EV 2022-12-15,
1830-013 EV 2023-04-13 et 1830-016 EV 2023-11-23)*

POLICE	
	Tarif
Rapport d'accident	Selon le décret du gouvernement du Québec
Vérification des numéros d'identification des véhicules automobiles autres que les véhicules artisanaux ou reconstruits (VGA)	207,00 \$ <small>(Si nécessite plus de 3 heures de vérification, ajout de 77,65 \$ pour chaque heure supplémentaire)</small>
Vérification des numéros d'identification des véhicules automobiles pour les véhicules artisanaux ou reconstruits (VGA)	362,25 \$ <small>(Si nécessite plus de 3 heures de vérification, ajout de 77,65 \$ pour chaque heure supplémentaire)</small>
Remorquages de véhicules, à la demande du Service de police, autres que ceux dont les tarifs sont fixés par décret du gouvernement	Selon les tarifs établis par l'Association des professionnels du dépannage du Québec
Remisage à la fourrière de véhicules autre que ceux dont les tarifs sont fixés par décret du gouvernement	25,90 \$ / jour
Vérification d'antécédents judiciaires et demande de réhabilitation (pardon) en vingt (20) jours ouvrables	77,65 \$ Pour les résidents de Saint-Eustache <small>(Sans frais pour les bénévoles des organismes à but non lucratif de Saint-Eustache)</small> 98,35 \$ Pour les non-résidents ----- Vérification en deux (2) jours ouvrables 108,70 \$ Pour les résidents de Saint-Eustache 129,35 \$ Pour les non-résidents
Vérification d'antécédents judiciaires pour le personnel des centres de la petite enfance et les garderies de la Ville de Saint-Eustache	77,65 \$
Prise d'empreintes digitales	77,65 \$
Pour le barricadage d'un immeuble, les services d'un serrurier, le nettoyage d'un immeuble lorsque les circonstances l'exigent, les services d'un électricien ou d'un frigoriste ou tout autre métier ou spécialiste nécessaire au travail policier	Coût réel des dépenses encourues + 20 % *
Présence des policiers pour assurer la sécurité ou la participation à un événement (autres que les événements organisés par la Ville ou un OSBL)	4 h minimum pour deux (2) policiers première classe et plus, au salaire de 150 % plus 20 % de frais d'administration et 25,00 \$ / heure pour la voiture * Advenant une annulation à moins de 24 heures de l'événement, 50 % du montant sera facturé

La présence d'un astérisque (*) dans la colonne du tableau décrivant le service indique que le coût de ce dernier, lorsque ce service est rendu en regard d'un immeuble, peut être réclamé de l'occupant dudit immeuble ou de la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci, dans ce dernier cas, elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur cette unité d'évaluation.

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE J

(Règlements 1830-001 EV 2014-11-01, 1830-003 EV 2016-01-16, 1830-005 EV 2017-10-07, 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-010 EV 2021-11-24, 1830-011 EV 2022-04-14, 1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-016 EV 2023-11-23)

TRAVAUX PUBLICS	
	Tarif
Réfection entrée charretière – trottoir – bordure	Selon le coût de l'entrepreneur + 15% *
Sciage de béton – bordure	Selon le coût de l'entrepreneur + 15% *
Collecte de branches	85,00 \$ / intervention *
Fourniture d'eau en vrac au garage municipal (à des fins autres que consommation)	11,70 \$ pour les premiers 2 500 litres
Par approvisionnement	11,70 \$ par 2 500 litres en excédent
Déblocage d'une conduite d'égout (sur la propriété privée)	Durant les heures d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 7 h à 16 h) 140,76 \$
	En dehors des heures d'ouverture du service et lors des jours fériés 293,30 \$
Ouverture / fermeture d'eau (sur la propriété privée)	En dehors des heures d'ouverture du service et lors des jours fériés 293,30 \$
ÉCOCENTRE	
Résident seulement (commercial et industriel interdit)	
Automobile (coffre)	Sans frais pour 10 m ³ et / ou 10 visites
Camionnette	Sans frais pour 10 m ³ et / ou 10 visites
Remorque de 4' x 8' ou moins	Sans frais pour 10 m ³ et / ou 10 visites
Remorque entre 8' et 10' maximum de longueur	Sans frais pour 10 m ³ et / ou 10 visites
	Des frais de 56,90 \$ / m ³ seront exigés pour le volume supplémentaire excepté pour les matières recyclables, les pneus, les appareils issus des technologies de l'information et des communications (TIC) et les résidus domestiques dangereux (RDD).
COÛT DE MAIN-OEUVRE	
Contremaître	56,30 \$ / heure *
Assistant-contremaître et/ou adjoint administratif	46,90 \$ / heure *
Journalier-chauffeur :	
- Temps simple	37,50 \$ / heure *
- Temps demi	56,30 \$ / heure *
- Temps double	75,10 \$ / heure *
- Sortie temps demi	56,30 \$ / heure - min. 3 heures *
- Sortie temps double	75,10 \$ / heure - min. 3 heures *

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

TRAVAUX PUBLICS (SUITE)	
	Tarif
ÉQUIPEMENT SANS OPÉRATEUR	
Balai de rue	72,70 \$ / heure *
Balai frontal	76,10 \$ / heure *
Camion de service	29,35 \$ / heure *
Camion 6 roues	41,05 \$ / heure *
Camion 10 roues	52,80 \$ / heure *
Camion avec épandeuse	52,80 \$ / heure *
Camion nacelle	88,05 \$ / heure *
Chargeur sur roue	76,30 \$ / heure *
Dégeleuse électrique	46,95 \$ / heure *
Écureur d'égout aspirateur	152,50 \$ / heure *
Marteau pneumatique avec rétrocaveuse	76,30 \$ / heure *
Niveleuse	Selon coût location + 15 % / heure *
Plaque vibrante avec rétrocaveuse	76,30 \$ / heure *
Récupérateur de pluies sans livraison	46,95 \$ *
Récupérateur de pluies avec livraison	58,70 \$ *
Rétrocaveuse 310	52,80 \$ / heure *
Rétrocaveuse 710	70,40 \$ / heure *
Rouleau à asphalte	35,20 \$ / heure *
Rouleau compresseur	36,35 \$ / heure *
Tondeuse, mini-tondeuse, compacteur, etc.	Entre 11,75 \$ et 17,60 \$ *

La présence d'un astérisque (*) dans la colonne du tableau décrivant le service indique que le coût de ce dernier, lorsque ce service est rendu en regard d'un immeuble, peut être réclamé de l'occupant dudit immeuble ou de la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci, dans ce dernier cas, elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur cette unité d'évaluation.

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE K

(Règlements 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-005 EV 2017-10-07, 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-010 EV 2021-11-24, 1830-011 EV 2022-04-14, 1830-012 EV 2022-12-15, 1830-014 EV 2023-05-18, 1830-015 EV 2023-08-24 et 1830-016 EV 2023-11-23)

URBANISME

Tarifs et dépôts de garanties financières des permis de construction

Le montant payé est remboursé si le permis ou le certificat demandé est refusé. Les dépôts de garanties financières sont remboursables lorsque l'ensemble des travaux sont complétés et que les exigences prévues au permis de construction ou au certificat d'autorisation sont remplies.

Tableau 1

Type de travaux	Tarif du permis	Dépôt de garantie financière	Dépôt de garantie financière – plantation d'arbres ou respect du minimum requis au règlement de zonage	
			Superficie du terrain	Montant pouvant être remboursé suite à la plantation d'arbres ou au respect de la réglementation
Construction d'un bâtiment accessoire (autre qu'une remise à jardin) de 250 m ² et moins de superficie au sol	171,00 \$			
Construction d'un bâtiment accessoire de plus de 250 m ² de superficie au sol	3,40 \$ le m ² de superficie au sol (maximum 4 405,90 \$)			
Construction d'un bâtiment agricole	113,95 \$			
Construction d'un bâtiment de deux logements ou plus	570,00 \$ par logement	1 000,00 \$ pouvant être remboursés suite à une vérification démontrant le bon fonctionnement des boîtes de services	1 000,00 \$ pouvant être remboursé suite à la plantation d'arbres ou au respect de la réglementation	
Construction d'une maison unifamiliale	684,05 \$	1 000,00 \$ pouvant être remboursés suite à une vérification démontrant le bon fonctionnement des boîtes de services	1 000,00 \$ pouvant être remboursé suite à la plantation d'arbres ou au respect de la réglementation	
Construction ou agrandissement d'un bâtiment public, commercial ou industriel	11,40 \$ le m ² de superficie au sol plus 5,50 \$ le m ² de superficie de plancher, pour les étages supérieurs (min. 550,70 \$)			
			465 m ² et moins	500,00 \$
			466 à 925 m ²	750,00 \$
			926 m ² et plus	1 000,00 \$
Construction ou agrandissement d'un perron, balcon, galerie ou patio	28,45 \$			
Transformation d'un bâtiment autre qu'agricole ou résidentiel	114,00 \$ de base plus 11,40 \$ par 1 000,00 \$ de valeur estimative des travaux (min. 399,00 \$)			
Transformation ou agrandissement d'un bâtiment agricole	114,00 \$			
Transformation ou agrandissement d'un bâtiment résidentiel autre que pour la construction ou l'agrandissement d'un perron, balcon, galerie ou patio	Transformation 113,95 \$ par logement Agrandissement 228,00 \$ par logement			
Renouvellement d'un permis de construction	Validité du permis initial d'un (1) an : 50 % du coût initial Validité du permis initial de deux (2) ans : 25 % du coût du permis			

Pour un bâtiment d'usage mixte, les tarifs du permis de construction sont calculés en appliquant les normes de calcul particulières à chaque partie du bâtiment, suivant l'usage projeté de chaque partie.

Malgré ce qui précède, un dépôt de garantie financière pour la plantation d'arbres ou le respect de la réglementation n'est pas requis lorsque le projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

URBANISME (SUITE)

Tarifs et dépôts de garanties financières des permis émis par phases de construction

Tableau 2

Type de travaux	Tarif
Enveloppe extérieure, aménagements intérieurs, aménagements extérieurs et aménagements paysagers	Tarif du permis établi au tableau 1 pour l'ensemble du bâtiment projeté x 70 %
Excavation et fondation du bâtiment principal	Tarif du permis établi au tableau 1 pour l'ensemble du bâtiment projeté x 40 %
Structure d'un bâtiment principal	Tarif du permis établi au tableau 1 pour l'ensemble du bâtiment projeté x 40 %

Seuls les bâtiments principaux d'usage résidentiel multifamilial de plus de 6 logements, les bâtiments d'usages public, commercial ou industriel peuvent être construits par phasage.

Malgré les tarifs ci-haut mentionnés, les montants des dépôts de garanties financières et le tarif des compteurs d'eau prévus au tableau 1 doivent être payés en totalité dans le premier permis émis en phasage.

Tarifs et dépôts de garanties financières des certificats d'autorisation

Tableau 3

Type de travaux	Tarif	Dépôt de garantie financière
Abattage d'arbres	Gratuit	
Antenne de télécommunication non domestique (avec ou sans bâti d'antenne)	1 500,00 \$	
Boîte de dons de vêtements hors-sol	171,00 \$ par emplacement	
Boîte de dons de vêtements semi-enfouie	Gratuit	
Certificat d'occupation affaire	114,00 \$ *	
Construction d'un mur de soutènement	57,00 \$	
Démolition d'une construction	103,50 \$	
Déplacement d'un bâtiment	28,50 \$	10 000,00 \$ remboursable lorsque les travaux de nettoyage, nivelage et réparation de trottoir, de la rue et des utilités publiques sont exécutés à la satisfaction de l'autorité compétente
Installation d'enseignes promotionnelles	57,00 \$ (pour le certificat)	
Installation d'un réservoir d'essence ou de diesel	362,25 \$	
Installation d'un réservoir de propane de plus de 373 litres (420 livres)	57,00 \$	
Installation d'une enseigne	57,00 \$ par enseigne	
Installation d'une piscine creusée	114,00 \$	
Installation d'une piscine hors terre	57,00 \$	
Installation d'une tente ou d'un chapiteau destiné à la vente, l'étalage ou l'exposition de véhicules à moteur	319,80 \$	
Installation d'une tente ou d'un chapiteau destiné à la vente au détail excluant les abris pour la vente de fruits et légumes de dimensions maximales de 3,65 mètres x 3,65 mètres		
Installation ou modification d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	114,00 \$	
Installation ou modification d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées	171,00 \$	1 350,00 \$ remboursables à la remise du certificat de conformité préparé par un ingénieur ou un technologue compétent en la matière
Modification d'un certificat d'occupation d'affaire lorsque seul le nom de l'entreprise est remplacé ou modifié, sans modification à l'usage exercé ou la superficie occupée	22,75 \$	

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

URBANISME (SUITE)

Tableau 3 (suite)

Type de travaux	Tarif	Dépôt de garantie financière
Obtention d'un numéro civique	57,00 \$	
Potager en cour avant	Gratuit	
Poulailler urbain	44,25 \$	
Réalisation d'une fresque	57,00 \$	
Renouvellement de permis pour travaux de stabilisation des rives, d'aménagement d'un stationnement, l'installation d'un réservoir ou pour des travaux de remblai ou de déblai	Tarif initial + 50 %	
Réparation d'une construction autre que résidentielle	114,00 \$ de base plus 11,00 \$ par 1 000,00 \$ de valeur estimative des travaux	
Systèmes de télécommunication sans fil avec microcellules (smart cells)	517,50 \$ par boîte de télécommunication	
Travaux de remblai ou de déblai nécessitant le transbordement de plus de 200 m ³ de terre ou de matériaux	570,05 \$ pour les premiers 1 500 m ³ de terre à remblayer ou à déblayer plus 17,08 \$ par 25 m ³ additionnels (maximum 28 500,85 \$)	2 500,00 \$
Travaux de stabilisation des rives ou d'aménagement d'un stationnement pour un usage autre que résidentiel et l'installation d'un réservoir	258,75 \$	
Toute autre demande non-spécifiée ailleurs	28,50 \$	

Tarifs pour l'émission d'un permis de lotissement

Tableau 4

Type d'usage	Tarif
Habitation autre qu'unifamiliale	57,00 \$ pour les premiers 500 mètres carrés et 11,40 \$ par tranche de 100 mètres carrés additionnels
Habitation unifamiliale	57,00 \$ par lot
Usage commercial	228,00 \$ pour les premiers 1 000 mètres carrés et 17,10 \$ par tranche de 1 000 mètres carrés additionnels
Usage industriel, agricole ou public	114,00 \$ par lot

Demandes d'urbanisme

Tableau 5

Type de demande	Tarif
Attestation de conformité	117,40 \$
Demande d'usage conditionnel	912,05 \$
Demande de démolition d'un bâtiment assujettie au Comité d'analyse des demandes de démolition	855,00 \$
Demande de dérogation mineure	912,05 \$
Demande de modification réglementaire	2 793,05 \$
• Si la demande nécessite une modification au plan d'urbanisme	2 736,05 \$ en sus du tarif prévu pour la demande de modification réglementaire
Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	117,40 \$
Plan d'aménagement d'ensemble	2 793,05 \$
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	Usage résidentiel moins de 12 logements : 3 990,15 \$ Usage résidentiel de 13 à 24 logements : 5 025,15 \$ Usage résidentiel de 25 logements et plus ou tout autre usage : 5 175,00 \$
Suivi des demandes formulées à la Commission de protection du territoire agricole	117,40 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

URBANISME (SUITE)

Garantie financière pour travaux assujettis à l'approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Tableau 6

Type de demande	Tarif	
	Valeur des travaux	Garantie financière
Nouvelle construction, agrandissement ou transformation d'un bâtiment existant	5 000 \$ et moins	500,00 \$
	5 001 \$ à 10 000 \$	1 000,00 \$
	10 001 \$ à 15 000 \$	1 500,00 \$
	15 001 \$ à 25 000 \$	2 000,00 \$
	25 001 \$ à 35 000 \$	3 000,00 \$
	35 001 \$ à 50 000 \$	4 000,00 \$
	50 001 \$ à 100 000 \$	5 000,00 \$
	100 001 \$ à 150 000 \$	6 000,00 \$
	150 001 \$ à 200 000 \$	7 500,00 \$
	200 001 \$ à 250 000 \$	10 000,00 \$
	250 001 \$ à 500 000 \$	15 000,00 \$
	500 001 \$ à 1 000 000 \$	20 000,00 \$
	1 000 001 \$ à 2 500 000 \$	25 000,00 \$
Plus de 2 500 001,00 \$	50 000,00 \$	
Aménagement ou réaménagement d'une aire de stationnement Aménagement paysager	-	3 000,00 \$
Terrasse et équipement accessoire	-	1 000,00 \$
Affichage	-	500,00 \$

Tarifs des compteurs d'eau

Tableau 7

Les tarifs ci-dessous sont ajoutés au tarif des permis de construction lorsqu'un compteur d'eau est exigé selon l'usage du bâtiment projeté.

Diamètre compteur	Coût incluant antenne
5/8 po	406,95 \$
3/4po	453,90 \$
1 po	565,30 \$
1,5 po	1 159,30 \$
2 po	1 512,25 \$
3 po	4 720,05 \$
4 po	4 961,70 \$
6 po	5 534,60 \$
8 po	6 338,70 \$
10 po	7 111,45 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

URBANISME (SUITE)

Vidanges d'installations septiques

Tableau 8

Type de demande	Tarif
Entretien supplétif d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultra-violet	1 ^{ère} visite : 103,00 \$ Visite additionnelle : 103,00 \$
Vidange, transport, dispositions et traitement des boues des installations septiques	144,00 \$ Plus 0,38 \$ par gallon additionnel (4.55 litres) pour toute fosse septique ayant une capacité supérieure à 1 050 gallons (4.3 mètres cube)
Chaque vidange additionnelle	196,00 \$
Vidange d'urgence entre le 21 décembre et le 21 mars de l'année suivante ainsi que lors de la période de dégel décrétée par le ministère des Transports	239,00 \$
Visite sans service	58,00 \$

La présence d'un astérisque (*) dans la colonne du tableau décrivant le service indique que le coût de ce dernier, lorsque ce service est rendu en regard d'un immeuble, peut être réclamé de l'occupant dudit immeuble ou de la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci, dans ce dernier cas, elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur cette unité d'évaluation.

**Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE L

(Règlements 1830-002 EV 2015-11-14, 1830-005 EV 2017-10-07, 1830-006 EV 2018-11-21, 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-011 EV 2022-04-14, 1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-016 EV 2023-11-23)

SÉCURITÉ INCENDIE	
TYPE D'AIDE	Tarif à l'heure (arrondi à la demi-heure)
Chaque membre du personnel	Selon les avantages de la convention collective ou du contrat de travail en vigueur majoré de 50 %
Appareil élévateur	2 500,00 \$
Autopompe	1 750,00 \$
Unité de secours et ses équipements	1 000,00 \$
Autopompe-citerne	1 500,00 \$
Bateau incluant le véhicule pour remorquer	500,00 \$
Motoneige incluant le véhicule pour remorquer	500,00 \$
Traîneau médical	275,00 \$
Véhicule de la sécurité civile	522,59 \$
Véhicule de liaison ou autre véhicule non décrit précédemment	300,00 \$
OBJET DE LA TARIFICATION	Tarif
Coffret de clés	Coût réel des dépenses + 15 % de frais d'administration
Frais d'administration de gestionnaire de formation sauf pour la MRC de Deux-Montagnes	135,30 \$ par candidat
Service des pompiers afin d'assurer la sécurité d'un événement, à l'exception des événements organisés par la Ville, un organisme sans but lucratif (OSBL) ou un organisme gouvernemental	Minimum deux (2) pompiers selon les avantages du contrat de travail ou de l'entente majoré de 50 % et les frais pour le véhicule d'incendie.
Service d'un serrurier	Coûts réels de dépenses encourues *
Barricadage d'un immeuble	Coûts réels des dépenses encourues *

Consolidation administrative
Règlement 1830
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

SÉCURITÉ INCENDIE (SUITE)	
OBJET DE LA TARIFICATION	Tarif
Tout équipement ou produit qui ne peut être réutilisé suite à l'intervention	Coûts réels des dépenses encourues + 15 % de frais de gestion
Livre RCR et livre de premiers soins pour la formation offerte par la Ville	Coût réel des dépenses

La présence d'un astérisque (*) dans la colonne du tableau décrivant le service indique que le coût de ce dernier, lorsque ce service est rendu en regard d'un immeuble, peut être réclamé de l'occupant dudit immeuble ou de la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci, dans ce dernier cas, elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur cette unité d'évaluation.

Des frais d'administration de 15 % devront être ajouté à la facture

ANNEXE M

(Règlements 1830-007 EV 2019-11-20, 1830-010 EV 2021-11-24, 1830-011 EV 2022-04-14,
1830-012 EV 2022-12-15 et 1830-016 EV 2023-11-23)

VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE REVISION ADMINISTRATIVE D'UNE INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION

- 1.- Lors de son dépôt, une demande de révision administrative d'une inscription au rôle d'évaluation foncière doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée selon les articles 2 à 4.
- 2.- Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est fixé selon les catégories suivantes pour chaque unité d'évaluation :
 - 1.- 86,20 \$, lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$;
 - 2.- 344,70 \$, lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
 - 3.- 574,50 \$, lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
 - 4.- 1 149,25 \$, lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$.
- 3.- Les plaintes qui ont le même objet et qui sont relatives à des modifications qui concernent la même unité d'évaluation sont considérées comme une plainte unique lorsqu'elles sont déposées simultanément et qu'elles portent à la fois sur le rôle en vigueur et sur le rôle précédent ou le rôle déposé pour les exercices financiers suivants.
- 4.- La somme d'argent exigée par l'article 1 est payable en monnaie légale ou par chèque visé, mandat de poste, mandat de banque ou ordre de paiement visé tiré sur une caisse d'épargne et de crédit, à l'ordre de la Ville.